

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SIED 70**  
**Syndicat intercommunal d'énergie**  
**du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 17 JANVIER 2024**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17  
Nombre de membres en exercice : 17  
Date de convocation et d'affichage : 4 décembre 2023

**PRESENTS : (10 membres)**

Madame Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

**ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Noël CHAMBON, André MARTHEY, Ludovic TABIS.

**ABSENT : (1 membre)**

Monsieur Patrick NECTOUX.

**VOTE :**

Votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Daniel NOURRY.

## DELIBERATION N°23

**OBJET : Congrès FNCCR 2024 à Besançon - conventions**

Monsieur le Président expose au Bureau Syndical que, à l'initiative du SYDED et de Grand Besançon Métropole, la FNCCR a validé la tenue de son congrès national du 26 au 28 juin 2024 à Besançon. Ce congrès d'importance nationale pourrait compter plus de 3 000 congressistes, exposants et visiteurs.

L'ensemble des débats se tiendront à Besançon Micropolis, entre le mercredi matin et le vendredi midi. Sur le même emplacement un espace sera dédié à la tenue de stands régionaux et à une exposition de partenaires. Comme il est d'usage également, un grand diner d'environ 1 200 personnes se tiendra à la Saline Royale d'Arc-et-Senans le mercredi soir. Enfin, le vendredi après-midi sera consacré à des visites techniques à proximité de Besançon.

Cet évènement majeur permet de mettre en valeur la région et les collectivités locales qui interviennent sur les thématiques spécifiquement portées par la FNCCR, comme l'énergie, l'eau, l'assainissement, le numérique...

L'évènement se tenant à Besançon, ex-capitale régionale, le SIED 70 est naturellement partenaire de la FNCCR pour l'organisation et il est proposé pour cela de conclure deux conventions :

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20240117-DELIB23BU17

- Une première convention (convention de partenariat) permet de régler la répartition de la contribution versée à la FNCCR, notamment pour l'organisation de la soirée des collectivités le 26 juin au soir. D'un montant de 85 000 €, une clef de répartition a été trouvée entre tous les membres de la FNCCR qui participeront localement, en tenant compte de leur taille et de leur capacité financière notamment (les syndicats d'énergies, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, le SIEVO, le SIEHL, le SEIL et Doubs THD). Ainsi pour cette première convention, une participation de 6 000 € est proposée pour le SIED 70, le reste se répartissant entre les autres participants.

- Une seconde convention (convention financière stand) permet de régler le financement du stand et des frais afférents. Là aussi une clef de répartition est proposée entre les 8 syndicats d'énergies et Grand Besançon Métropole uniquement. Pour cette seconde convention, le budget estimé est de 40 000 €, dont 2 000 € pour le SIED 70 et le reste à répartir entre les autres participants. Il est également convenu que le SYDED porterait l'essentiel de l'avance des dépenses et se ferait rembourser ensuite par les autres partenaires.

Au total la contribution du SIED 70 à cette opération s'élèverait à un maximum de 8 000 €.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le principe de l'organisation de ce congrès et des participations du SIED 70.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec ce dispositif, notamment les deux conventions présentées par Monsieur le Président et jointes en annexe de la présente délibération, à prendre toutes les décisions afférentes et à régler les frais à intervenir.

*PJ : Convention de partenariat  
Convention financière stand*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

*Jean-Marc JAVAUX*



REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20240117-DEL IB23BU17